



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 18 AVR. 2024
N°2024-055

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-sept mars à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu de la minorité municipale – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des habitant(e)s de GAZA

Rapporteur : M. MAILLER

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s : M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), M. BOULAY (donne procuration à Mme MAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED) , M. LURIER, Mme MASOUDI-LAJNEF (donne procuration à Mme KEITA-GASSAMA), M. TITOV (donne procuration à Mme CAPORAL), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal du 27 mars 2024

Vœu de la minorité municipale

Objet : attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des habitant.e.s de GAZA

La Commune de Champigny sur Marne agit pour la paix, l'amitié, la solidarité, entre les peuples.

Elle a encore récemment montré sa solidarité lors des catastrophes naturelles comme celles survenues au Maroc, en Syrie en attribuant des subventions exceptionnelles à des associations humanitaires pour venir en aide aux populations de ces pays.

A l'heure où la Cour internationale de Justice parle de risque de génocide dans la bande de GAZA et où de nombreuses organisations humanitaires non gouvernementales et l'UNICEF alertent les Etats sur la catastrophe humanitaire qui se joue sur ce territoire (manque d'eau, manque de nourriture, de médicaments, risque de famine et d'épidémies), comme il l'a fait par le passé, le Conseil municipal de Champigny décide d'allouer une aide exceptionnelle de 5000 € pour venir en aide habitant.e.s de GAZA via l'association Médecins sans Frontières.

après en avoir délibéré à la majorité

38 votes contre dont 3 procurations (M. BASTIN, M. BOULAY, Mme SAILLAND,)

10 votes pour dont 3 procurations (Mme MASOUDI-LAJNEF, M. TITOV, M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme KEITA-GASSAMA

REJETTE le vœu ci-dessus présenté par le groupe Champigny écologique et solidaire, les élus M. LURIER, M. SY, M. MAILLER, respectivement élus et groupe appartenant à la minorité au sein du Conseil municipal

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **18 AVR. 2024**

Publication, le **18 AVR. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

